

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.45

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Vauvenargues - Contrat départemental de développement et  
d'aménagement 2014-2018 - Tranche 2017**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Vauvenargues pour la tranche 2017, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, sans incidence financière sur l'économie générale de ce contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2018.

- **REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLAGE – VOIRIE ET RESEAUX**

La commune poursuit son projet de réhabilitation des réseaux et de la voirie du centre-village.

La vétusté des conduites d'eau potable et d'assainissement ont conduit la commune à procéder à leur changement et à cette occasion, un enfouissement des réseaux de communication et d'électricité est également prévu.

Ces travaux donneront lieu à une réfection importante de la voirie avec notamment la mise en accessibilité des espaces publics et une mise en place d'une « zone de rencontre » avec une vitesse limitée à 20 km/h et le partage de l'espace public par tous les modes de déplacement.

La commune a souhaité intégrer à ce projet la deuxième phase de l'opération « Parcs de stationnement » celle-ci concernant plus particulièrement l'aménagement d'un parking au cœur du village.

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2017, s'élève à 2.560.000 € HT, dont 705.000 € HT pour la tranche 2017. La commune bénéficie d'une subvention de 640.000 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La subvention départementale pourrait s'élever à 1.280.000 € dont 352.500 € pour la tranche 2017.

- **MISE EN ACCESSIBILITE DU CHEMINEMENT VALLON DES SPORTS**

Situé en contrebas du village, le vallon des sports est accessible actuellement par un cheminement piéton à forte pente qui ne répond pas aux normes d'accessibilité.

Ce cheminement dessert notamment la crèche, les terrains de boules, l'entrée secondaire de l'école

et le terrain de football.

La commune a souhaité procéder à des travaux de terrassements et d'aménagement paysager afin de garantir une accessibilité plus aisée à ces espaces publics.

Le montant de cette opération, prévue en 2015 et en 2017, s'élève à 40.000 €HT. La commune bénéficie pour cette opération d'une subvention de 10.000 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La subvention départementale pourrait s'élever à 20.000 €, dont 10.000 € au titre de la tranche 2017.

- CONSERVATION DU PATRIMOINE COMMUNAL - DIAGNOSTIC COMPLEMENTAIRE POUR L'EGLISE

Dans le cadre de sa campagne de travaux pour la conservation du patrimoine rural bâti, la commune a réalisé en 2016 un diagnostic complet sur la stabilité des maçonneries et des intérieurs de l'église Saint-Sidoine.

Suite à ce premier bilan, le besoin d'un diagnostic complémentaire est apparu avant d'entreprendre les travaux. L'édifice souffrant d'infiltrations d'eau diverses, il est nécessaire de connaître les origines de cette humidité avant d'en soigner les effets. Un protocole de travaux d'assainissement, de conservation et de restauration suivra ce diagnostic complémentaire.

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2018, s'élève à 92.644 €HT, dont 8.334 €HT pour la tranche 2017. La commune bénéficie d'une subvention de 23.161 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La subvention départementale pourrait s'élever à 46.322 €, dont 4.167 € pour la tranche 2017.

- REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DES BATIMENTS ANNEXES

Dans le cadre de sa campagne de réhabilitation de bâtiments communaux, la commune souhaite faire réaliser une étude de faisabilité pour un ensemble immobilier qu'elle vient d'acquérir au 7 rue Maurice Bertrand, en plein cœur du village.

Elle envisage de réhabiliter cet ensemble pour créer un équipement socio-culturel. L'étude sera donc confiée au CAUE 13.

En parallèle à cette étude et au vu de l'état de délabrement dangereux de la toiture de l'ancienne bergerie située sur la parcelle, des travaux de sécurité doivent être réalisés en urgence.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 900.000 € HT, dont 40.166 €HT pour la tranche 2017. La commune bénéficie d'une subvention de 225.000 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La subvention départementale pourrait s'élever à 450.000 €, dont 20.083 € pour la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2014/2018 s'élève à 773.500 €HT conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 386.750 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2014–10127T en application de la délibération n°305 du 22 octobre 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL